



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 42816

Texte de la question

Alors qu'une étude effectuée par l'Observatoire des drogues et des toxicomanies a montré qu'un jeune sur deux déclare avoir consommé au moins une fois du cannabis et que ce phénomène se banalise jour après jour, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et de la protection sociale quelles mesures significatives il entend prendre pour limiter les effets de ce fléau sur la santé des publics concernés.

Texte de la réponse

Le dernier rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une nette augmentation de la consommation de cannabis au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes. Cette tendance concerne l'ensemble des pays européens. Le Gouvernement a pleinement pris la mesure de ce phénomène et a affiché comme prioritaire la lutte contre la banalisation du cannabis et le développement d'une politique de prévention efficace. Dans le cadre plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool, des consultations d'évaluation des consommations de cannabis et autres substances psychoactives offrant un cadre et des interventions adaptées aux jeunes usagers et à leurs proches vont être développées sur l'ensemble du territoire. En outre, une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est actuellement en préparation afin de diffuser des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis auprès du grand public, de jeunes et des parents. Par ailleurs, la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit de rendre obligatoire dans les collèges et les lycées la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de drogue.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42816

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4895

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8192